

S.C.P ARMANI SEBASTIEN  
HUISSIER DE JUSTICE  
ASSOCIE  
2 AVENUE DE PARIS IMM.  
DIAMANT III BP 79  
20176 AJACCIO CEDEX  
Tél 04.95.10.96.00  
Fax 04.95.10.96.01  
siret 388 421 695 00031  
TVA FR84388721695

PREMIERE EXPEDITION

**ACTE  
D'HUISSIER  
DE  
JUSTICE**



**PROCES-VERBAL DE CONSTAT DE DEPOT DU  
REGLEMENT « JEU-CONCOURS TROPH'ENERGIES 2021 »**

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN ET LE VINGT-TROIS NOVEMBRE

Je, Fannélie EMANUELLI, Huissier de Justice suppléante de Maitre ARMANI Sébastien Huissier de Justice à AJACCIO, y demeurant en cette qualité 2 Avenue de Paris, BP79-20176 Ajaccio, soussignée,

Elisant domicile en notre étude

**A la demande de l'Agence d'Aménagement Durable, d'Urbanisme et d'Energie de Corse (A.U.E), ayant son siège social à AJACCIO (20181) 5 Rue Prosper Mérimée, prise en la personne de son Président en exercice domicilié en cette qualité audit siège.**

**Lequel m'expose :**

- Que l'A.U.E organise l'édition 2021 du concours régional « TROPH'ENERGIES 2021 » ;
- Qu'elle me missionnait pour et aux fins d'enregistrer et mettre à l'intérieur du coffre de l'Office un avenant du règlement du jeu-concours « TROPH'ENERGIES 2021 » ;

**Déférant à cette réquisition :**

Je, Fannélie EMANUELLI, Huissier de Justice suppléante de Maitre ARMANI Sébastien Huissier de Justice à AJACCIO, y demeurant en cette qualité 2 Avenue de Paris, BP79-20176 Ajaccio, soussignée,

Certifie et atteste avoir enregistré et déposé, les jours, mois et an que dessus dans le coffre de l'Office un avenant du règlement du jeu-concours organisé par l'A.U.E dénommé « TROPH'ENERGIES 2021 ».

**PLUS RIEN N'ETANT A CONSTATER ET MA MISSION ETANT TERMINEE, JE ME SUIS RETIREE POUR ET AUX FINS DE DRESSER LE PRESENT PROCES VERBAL DE CONSTAT DE DEPOT POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT A NOTRE REQUERANTE**

Le présent procès-verbal est établi sur 5 pages





## AVENANT N°1 :

Prolongation de la période d'appel à candidatures jusqu'au 10 décembre 2021

# RÈGLEMENT

Jeu-concours TROPH'Énergies Edition 2021

# TROPH' Énergies

# AVENANT N°1 AU RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS RÉGIONAL « édition 2021 des TROPH'Énergies »

## 1 : Objet de l'avenant n°1

La tenue du jeu-concours visé ne peut se faire que si un nombre minimal de candidats se présente à l'étape de présélections de ce dernier. Ce nombre n'a pas été atteint.  
Afin de maintenir la tenue du jeu-concours l'AUE a décidé de rallonger la période d'appel à candidatures dans l'objectif d'en récolter de nouvelles.

## 2 : Entrée en vigueur des termes de l'avenant n°1

L'entrée en vigueur des termes du présent avenant est effective à compter de ce 17 novembre 2021.

## 3 : Articles du Règlement modifiés par l'avenant n°1

En conséquence, les articles du Règlement de l'édition 2021 des TROPH'Énergies n°3, 5, 7 et 13 sont modifiés comme suit :

### Article 3 : Dépôt électronique des candidatures

Le formulaire d'inscription au concours régional est accessible et doit être complété sur le site de l'AUE : [www.aue.corsica](http://www.aue.corsica), du lundi 27 septembre 2021 au vendredi 10 décembre 2021 à minuit, date de clôture des inscriptions.

### Article 5 : Le vote des internautes et sa prise en compte

Chaque candidat présélectionné fera l'objet d'un reportage vidéo de présentation qui sera diffusé sur la Page Facebook de l'AUE pendant 8 jours, du jeudi 27 janvier au jeudi 03 février 2022, pour être soumis au vote des internautes. [...]

### Article 7 : Renseignements et Calendrier

Tous les renseignements relatifs au concours et le formulaire d'inscription sont accessibles sur le site internet [www.aue.corsica](http://www.aue.corsica).

Date limite de dépôt de candidature : vendredi 10 décembre 2021 à minuit.



Calendrier officiel - TROPH'nergies édition 2021	
Dépôt des candidatures	Du lundi 27 septembre au vendredi 10 décembre 2021 à minuit.
Résultats des présélections	A partir du lundi 13 décembre 2021.
Plage de réalisation des vidéos	Du lundi 3 au dimanche 23 janvier 2022 inclus.
Concours Facebook	<p>Du jeudi 27 janvier au jeudi 03 février 2022 inclus :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Particuliers : <ul style="list-style-type: none"> <li>o publication le 27.01.22 : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Candidat 1 : 9h00</li> <li>▪ Candidat 2 : 9h15</li> <li>▪ Candidat 3 : 9h30</li> </ul> </li> <li>o relève des résultats le 03.02.22 : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Candidat 1 : 9h00</li> <li>▪ Candidat 2 : 9h15</li> <li>▪ Candidat 3 : 9h30</li> </ul> </li> </ul> </li> <li>- Professionnels : <ul style="list-style-type: none"> <li>o publication le 27.01.22 : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Candidat 1 : 10h00</li> <li>▪ Candidat 2 : 10h15</li> <li>▪ Candidat 3 : 10h30</li> </ul> </li> <li>o relève des résultats le 03.02.22 : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Candidat 1 : 10h00</li> <li>▪ Candidat 2 : 10h15</li> <li>▪ Candidat 3 : 10h30</li> </ul> </li> </ul> </li> <li>- Associations : <ul style="list-style-type: none"> <li>o publication le 27.01.22 : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Candidat 1 : 11h00</li> <li>▪ Candidat 2 : 11h15</li> <li>▪ Candidat 3 : 11h30</li> </ul> </li> <li>o relève des résultats le 03.02.22 : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Candidat 1 : 11h00</li> <li>▪ Candidat 2 : 11h15</li> <li>▪ Candidat 3 : 11h30</li> </ul> </li> </ul> </li> <li>- Collectivités : <ul style="list-style-type: none"> <li>o publication le 27.01.22 : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Candidat 1 : 12h00</li> <li>▪ Candidat 2 : 12h15</li> <li>▪ Candidat 3 : 12h30</li> </ul> </li> <li>o relève des résultats le 03.02.22 : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Candidat 1 : 12h00</li> <li>▪ Candidat 2 : 12h15</li> <li>▪ Candidat 3 : 12h30</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul>
Cérémonie de Remise des prix	Février 2022



#### Article 8 : Vidéos de présentation des candidats

- Chaque candidat s'engage à se rendre disponible pour la réalisation d'une vidéo de présentation de sa réalisation pouvant intervenir entre le 3 et le 23 janvier 2022 inclus, dans le cas où il serait retenu par le Jury. [...]

#### Article 13 : Dépôt et consultation du règlement et de l'Avenant n°1

Le Règlement du Jeu et le présent avenant sont déposés auprès de la SCP Armani Sébastien, Huissier de Justice associé, 2 avenue de Paris, BP 79, 20176 Ajaccio Cedex.[...]

#### **4 : Articles du Règlement maintenus**

Les articles n°1, 2, 3, 4, 6, 9, 10, 11, 12, 14, 15 et 16 du Règlement de l'édition 2021 du jeu-concours régional TROPH'nergies sont inchangés.

#### **5 : Précisions**

Il est précisé que les candidatures enregistrées durant la période initiale d'appel à candidatures sont maintenues. Les candidats dépositaires de ces dossiers d'inscriptions seront avertis par l'AUE via courriel et par téléphone de l'entrée en vigueur du présent avenant.

\*\*\*\*\* FIN DE L'AVENANT N°1 AU RÈGLEMENT \*\*\*\*\*

